

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
Délivré: 2025-01-31  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11



## Cleaner tab

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Cleaner tab

N° d'article

56.00.210, 56.00.210M, 56.00.220

Code UFI

7JYF-YTCJ-4T0J-UXCK

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation

Pastille de nettoyage pour tous les modèles SelfCookingCenter® et CombiMaster® Plus de RATIONAL avec nettoyage automatique à usage professionnel.

Utilisations déconseillées

Tout autre usage est déconseillé.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

RATIONAL AG

Adresse

Siegfried-Meister-Straße 1  
86899 Landsberg am Lech  
Allemagne

Téléphone

+49 8191 327 387

Courriel

reinigung@rational-online.com

Fax

+49 8191 327 231

Site web

[www.rational-online.com](http://www.rational-online.com)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
Délivré: 2025-01-31  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11



## Cleaner tab

### Importateur

RATIONAL SCHWEIZ AG

#### Adresse

Innoparc 01  
Heinrich-Wild-Strasse 202  
9435 Heerbrugg  
Suisse

#### Téléphone

+41 71 727 9092

#### Courriel

reinigung@rational-online.com

### E-mail

reinigung@rational-online.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Info Tox Suisse 145 Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, 8028 Zürich, +41 44-251 51 51

### Disponibilité en dehors des horaires de bureau

Oui

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

#### Classification

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1A  
Lésions oculaires graves, catégorie 1

#### Mentions de danger

H314, H318

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
Délivré: 2025-01-31  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11



## Cleaner tab

### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H314 Provoque Des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### Informations complémentaires

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de sodium , métasilicate de disodium , éthoxylate d'alcool gras

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
Délivré: 2025-01-31  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11



## Cleaner tab

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chrono- nique	Remarque
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 01-2119457892- 27-xxxx 011-002-00-6	30 - 50%	Skin Corr. 1A	H314 - -	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %;
métasilicate de disodium	6834-92-0 229-912-9 01-2119449811- 37-xxxx 014-010-00-8	10 - 20%	Skin Corr. 1B, STOT SE 3 - resp. tract irrit.	H314, H335 - -	-
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 01-2119485498- 19-xxxx 011-005-00-2	10 - 20%	Eye Irrit. 2	H319 - -	-
alcoxylate d'alcool gras	111190-40-0 - 02-2119548491- 37-xxxx -	1 - <2,5%	Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3	H318, H400, H412 - -	-

#### Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
Délivré: 2025-01-31  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11



## Cleaner tab

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Description des premiers secours

Secouristes : Faire attention à l'autoprotection.

##### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

##### Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

##### Contact avec les yeux

Appeler immédiatement un médecin. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

##### Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

##### Informations à l'intention des médecins

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des effets immédiats sont attendus après une exposition prolongée.

##### Inhalation

Non applicable.

##### Contact avec la peau

Provoque des brûlures.

##### Contact avec les yeux

Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

##### Ingestion

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
Délivré: 2025-01-31  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11



## Cleaner tab

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO2).

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Corrosif(ve).

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Équipement spécial de protection pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

##### Mesures en cas d'incendie

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations sur le stockage et la manipulation du produit, voir la section 7.

Pour les informations sur l'exposition et l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Pour les informations sur le matériel incompatible, voir la section 10.

Pour les informations sur l'élimination du produit, voir la section 13.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version:

8.2

Délivré:

2025-01-31

Remplace la fiche de  
données de sécurité:

2023-05-10

*Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11*



## Cleaner tab

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Mesures préventives pour la manipulation

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.

##### Hygiène

Se laver les mains après manipulation.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Classe de stockage selon TRGS 510 : 8B (Substances dangereuses non inflammables et corrosives)

Matériaux appropriés pour conteneurs et emballage pour un stockage sûr: conserver dans le conteneur original.

Température de stockage : 10°C à 40°C

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

PC35 : Détergents et produits de nettoyage (y compris les produits à base de solvants)

Voir la section Tablette nettoyante

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites nationales d'exposition professionnelle

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites à court terme ppm / mg/m <sup>3</sup>	Source	Remarque	Année
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5	- 2	- 2	suva	SSc, einatembare Fraktion	-

##### DNEL/DMEL

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
 Délivré: 2025-01-31  
 Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

*Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11*



## Cleaner tab

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
hydroxyde de sodium (1310-73-2/215-185-5)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>	Employés	Locaux
métasilicate de disodium (6834-92-0/229-912-9)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	1,49 mg/kg	Employés	Systémiques
métasilicate de disodium (6834-92-0/229-912-9)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	6,22 mg/m <sup>3</sup>	Employés	Systémiques
métasilicate de disodium (6834-92-0/229-912-9)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	0,74 mg/kg	Consommateurs	Systémiques
carbonate de sodium (497-19-8/207-838-8)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>	Employés	Locaux

### PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
métasilicate de disodium (6834-92-0/229-912-9)	PNEC	Eau potable	7,5 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec protection latérale conforme à l'EN166.

#### Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matière des gants : Latex naturel, polychloroprène ou nitrile, catégorie III selon la norme EN 374.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
Délivré: 2025-01-31  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11



## Cleaner tab

### Autres protections de la peau

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

### Protection respiratoire

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

### Risques thermiques

Non pertinent

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### État physique

Tablette

#### Couleur

Blanc

#### Odeur

Caractéristique

#### Point de fusion / congélation

Non applicable.

#### Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Non applicable.

#### Inflammabilité

Non applicable.

#### Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

#### Point d'inflammation

Donnée non disponible

#### Température d'auto-allumage

Non applicable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
Délivré: 2025-01-31  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11



## Cleaner tab

### Température de dégradation

Donnée non disponible

### pH

12,7

### **Méthode**

Solution aqueuse à 1 %

### Viscosité cinématique

Non applicable.

### Viscosité, dynamique

Pas d'information disponible.

### Solubilité

Soluble dans l'eau

### Hydrosolubilité

Complètement soluble

### Coefficient de partage n-octanol / eau

Pas d'information disponible.

### Pression de vapeur

Non applicable.

### Densité et/ou densité relative

1050 kg/m<sup>3</sup>

### **Méthode**

Densité en vrac

### Densité relative

Pas d'information disponible.

### Densité de vapeur relative

Non applicable.

### Taux d'évaporation

Non applicable.

### Dangers d'explosion

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

### Caractéristiques oxydantes

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
Délivré: 2025-01-31  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11



## Cleaner tab

### COV %

< 3 %

### Propriétés des particules

Ce produit/mélange ne contient aucun nanomatériau ni nanoforme au sens du règlement (CE) n° 1907/2006.

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 10.5 Matières incompatibles

Acides forts

Métaux légers

Agent oxydant

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour des informations sur les produits de combustion, voir la section 5.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Données toxicologiques pour les composants.

### Toxicité aigüë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version:  
8.2  
Délivré:  
2025-01-31  
Remplace la fiche de  
données de sécurité:  
2023-05-10

*Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11*



## Cleaner tab

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	LD50	>2.000mg/kg	Cutanée	-	lapin
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	LC50	2.300 mg/m <sup>3</sup>	Inhalativ	2h	rat
alcoxylate d'alcool gras 111190-40-0 /	DL50	>2.000 - 5.000 mg/kg	Oral(e)	-	rat
métasilicate de disodium 6834-92-0 / 229-912-9	LD50	1.150 - 1.350mg/kg 770 - 820 mg/kg	Oral(e)	-	rat souris
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	LD50	2.800 mg/kg	Oral(e)	-	rat

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures graves de la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des brûlures graves des yeux.

### Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

### Toxicité par administration répétée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
Délivré: 2025-01-31  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11



## Cleaner tab

### Toxicité pour la reproduction

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

### Danger par aspiration

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Données toxicologiques pour les composants.

#### Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce
métasilicate de disodium 6834-92-0 / 229-912-9	LC50	210 mg/l	96h	Brachydanio rerio
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	LC50	300 mg/l	96h	Lepomis macrochirus
alcoxylate d'alcool gras 111190-40-0 /	CL50	<1 mg/l	96h	Leuciscus idus

#### Toxicité aiguë pour les algues

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version:

8.2

Délivré:

2025-01-31

Remplace la fiche de  
données de sécurité:

2023-05-10

*Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11*



## Cleaner tab

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
métasilicate de disodium 6834-92-0 / 229-912-9	EC50	207 mg/l	72h	Chlorella pyrenoidosa	-
alcoxylate d'alcool gras 111190-40-0 /	EC50	<1 mg/l	72h	Scenedesmus subspicatus	OECD 201

### Toxicité aigüe pour les crustacés

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Remarque
hydroxyde de sodium 1310-73-2 / 215-185-5	EC50	40,4 mg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	ECHA
métasilicate de disodium 6834-92-0 / 229-912-9	EC50	1.700 mg/l	48h	Daphnia magna	-
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	EC50	200-227 mg/l	48h	Ceriodaphnia dubia	-
alcoxylate d'alcool gras 111190-40-0 /	EC50	<1 mg/l	48h	Daphnia magna	-

### Toxicité pour les micro/macro-organismes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
Délivré: 2025-01-31  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11



## Cleaner tab

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce
métasilicate de disodium 6834-92-0 / 229-912-9	EC50	>100 mg/l	3h	Bactéries (boues activées)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Persistante et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Ligne directrice d'essai de l'OCDE: 301 B (CO2 Evolution Test)

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Autres effets néfastes

Généralement une neutralisation est nécessaire avant le déversement des eaux usées dans les stations d'épuration. La neutralisation va réduire les effets écotoxiques.

### Autres

Ce produit/mélange ne contient aucun ingrédient au sens du règlement (CE) n° 1005/2009 qui appauvrisse la couche d'ozone.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
Délivré: 2025-01-31  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11



## Cleaner tab

### Emballage

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

Emballages contaminés / plaques/feuilles : Eliminer comme produit non utilisé.

Code de déchet	Description des déchets
20 01 29*	détrangers contenant des substances dangereuses

S'il vous plaît noter - un astérisque (\*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

3262

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

#### Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

3262 - Solide inorganique corrosif, basique, n.s.a. I00.ROWBREAK ( hydroxyde de sodium , métasilicate de disodium )

#### Nom d'expédition IMDG correct

CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE, DISODIUM METASILICATE)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Étiquette

ADR/RID/ADN



8

#### Classe ADR/RID

8

#### Code de classe ADR/RID

C6

#### Numéro de danger ADR/RID

80

#### Catégorie IMDG

8

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
Délivré: 2025-01-31  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11



## Cleaner tab

### Classe IATA

8

### Classe ADN

8

### Code de classification ADN

C6

### **14.4 Groupe d'emballage**

II

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

#### Dangers pour l'environnement

Non

#### Polluant marin IMDG

Non

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

#### IMDG EmS

F-A, S-B

### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

### **Autres**

#### Autres informations ADR-RID

LQ: 1 kg

EQ: E2

Catégorie de transport (code de restriction des tunnels): 2 (E)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
Délivré: 2025-01-31  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11



## Cleaner tab

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations européennes

Règlement (CE) n° 648/2004 (détecteurs)

Ingrédients selon l'annexe VII : <5% polycarboxylates , agents de surface non ioniques, , 15-30% phosphates

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV : Non pertinent

Restrictions de substances selon l'annexe XVII : Non pertinent

Substances de la liste candidate REACH (SVHC) : Non pertinent

Règlement (UE) n° 528/2012 (BPR - Règlement sur les produits biocides)

Ingrédients actifs : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1148 (explosifs)

Matière première restreinte conformément à l'annexe I : Non pertinent

Matières premières à déclarer conformément à l'annexe II : Non pertinent

Directive européenne 2011/65/UE (ROHS 2)

Restrictions de substances selon l'annexe II : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1021 (POP)

Organismes polluants persistants: Non pertinent

Directive européenne 2012/18/UE (Seveso III)

Catégorie de danger Seveso : Non pertinent

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
Délivré: 2025-01-31  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11



## Cleaner tab

### Réglementations nationales

En outre, toutes les dispositions nationales et locales relatives à la manipulation des produits chimiques sont respectées.

Teneur en COV: 0%

CH - OPAM - Seuil quantitatif : 20.000 kg

Classe de risque pour les eaux : La classification s'applique uniquement aux substances liquides.

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim): la préparation est classée et étiquetée conformément à l'OChim.

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Loi sur les produits chimiques (LChim): Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim): la préparation ne contient pas de substances de la liste des interdictions. La préparation ne contient pas de substances de la restrictions concernant l'emploi. (Version: Juillet 2021)

ORRChim: Le produit n'appartient à aucun groupe chimique.

Réservé aux utilisateurs professionnels - ne doit pas être remis aux utilisateurs privés.

### Autres réglementations, limitations et législations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Le mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications par rapport à la révision précédente

RUBRIQUE 1: Changement d'identifiant du produit (1.1)

### Abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ADR - Accord relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS - Chemical Abstract Service

CLP - Classification, Labelling and Packaging

DMEL - Derived Minimum Effect Level

DNEL - Derived no effect level

EC50 - Half maximal effective concentration 50%

GHS - Globally Harmonised System

IATA - International Air Transport Association

IMDG - International Maritime Dangerous Goods

LC50 - Lethal concentration 50%

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version: 8.2  
Délivré: 2025-01-31  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2023-05-10

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 - conforme avec CH-OChim 813.11



## Cleaner tab

LD50 - Lethal dose 50 %

MARPOL - International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

PBT - Persistent, bioaccumulative and toxic substance

PEC - Predicted Environmental Concentration

PNEC - predicted no effect concentration

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

SVHC - Substance of very high concern

vPvB - Very persistent, very bioaccumulative substance

### Références bibliographiques et sources de données

Dossiers d'enregistrement REACH

ECHA C&L - Inventaire

Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

### Méthodes d'évaluation pour la classification

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'article 9 du règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :

Dangers pour la santé : Méthode de calcul

### Signification des phrases

Skin Corr. 1A - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1A

Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves, catégorie 1

Skin Corr. 1B - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1B

STOT SE 3 - resp. tract irrit. - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 3 - Irritation des voies respiratoires

Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Aquatic Acute 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1

Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

H314 Provoque Des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

### Autres informations

Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No 1907/2006 (REACH) tel que modifié le Règlement (UE) 2020/878.

### Notes du fabricant

Désistement juridique: Les informations ci-dessus est considéré comme correct. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.